

	Thème : Orientation, formation, emploi	
	Objectif stratégique	Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle
	Mission	Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

CONTEXTE / INTRODUCTION

L'accès à la formation peut donner l'occasion de lever certaines barrières à l'accès à l'emploi. Au-delà des compétences acquises en cours de formation, l'accès à de nombreux métiers est conditionné au fait de posséder le permis de conduire.

OBJECTIFS

La Région Normandie apporte une aide spécifique au financement du permis de conduire pour certains stagiaires en ciblant les métiers pour lesquels l'obtention du permis de conduire est une condition presque absolue pour l'insertion durable dans l'emploi.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les stagiaires de la formation professionnelle peuvent bénéficier de l'aide à condition d'être admis à suivre une formation qualifiante inscrite sur la liste des formations éligibles fixée par une délibération de la commission permanente.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Le stagiaire devra être admis à suivre une formation qualifiante inscrite sur la liste des formations éligibles, avoir réussi l'épreuve théorique générale du code de la route et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide régionale.

Le montant de l'aide s'élève à 50% du coût (ou du reste à charge en cas d'intervention d'autres financeurs) des heures de conduite, dans la limite d'un plafond d'aide de 600€.

La Région Normandie se réserve la possibilité d'annuler l'aide accordée et/ou de réclamer le remboursement de l'aide versée en cas d'exclusion ou de démission sans motif légitime.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande se fait en ligne sur <https://monespace-aides.normandie.fr>. Le demandeur doit joindre les pièces suivantes :

- Un devis de l'auto-école indiquant les heures de conduite.
- Une attestation de l'organisme de formation indiquant que le stagiaire est inscrit sur une formation éligible.
- Une attestation sur l'honneur précisant si le stagiaire a perçu ou non d'autres aides
- Une pièce d'identité,
- Un RIB/IBAN.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur. Il aura lieu en deux fois après le passage en commission permanente.

Le stagiaire devra effectuer ses demandes de versement de l'aide sur <https://monespace-aides.normandie.fr>.

Pour le premier paiement plafonné à 50% de l'aide attribuée, le stagiaire devra joindre à l'appui de la demande de versement :

- Une facture acquittée
- Un état des aides effectivement perçu si le stagiaire a obtenu d'autres financements dans le cadre de son projet
- L'attestation de réussite à l'épreuve théorique générale du Code de la Route

Le solde interviendra après production des factures acquittées

PARTENAIRES DE LA REGION

Le ministère du travail dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Commission permanente du 15 juin 2020.

Documents annexes (*téléchargeable*) : le règlement du dispositif d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle, la liste des formations éligibles, un modèle d'attestation sur l'honneur des autres aides éventuellement perçues dans le cadre du projet.

Contact :

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie -
Service Accompagnement des Publics en Formation
02 32 76 38 35
remustage@normandie.fr